

REPUBLIQUE FRANCAISE-----
Liberté Égalité Fraternité

Département de la SEINE-MARITIME
Arrondissement de ROUEN
Canton de NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE
Ville de MALAUNAY

—————
ARRÊTÉ DU MAIRE
PERMIS DE DETENTION D'UN CHIEN DE PREMIERE CATEGORIE
POUR MADAME FOUNIER VANESSA
—————

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MALAUNAY

VU le Code Rural et notamment ses articles L. 211-1 et suivants, D. 211-3-1 et suivants R. 211-5 et suivants,
VU la loi n° 2008-582 du 20 Juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux,
VU l'arrêté interministériel du 27 Avril 1999 établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux,
VU l'arrêté N°DDPP76-17-058 du Préfet de Seine-Maritime, en date du 27 Février 2017, dressant pour le Département de Seine-Maritime la liste des vétérinaires habilités à pratiquer l'évaluation comportementale prévue au II de l'article L. 211-131 du Code Rural,
VU l'arrêté du Préfet de Seine-Maritime, n°76-12-132 du Préfet de Seine-Maritime, en date du 12 décembre 2023, portant agrément des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents,
VU la demande de permis de détention présentée et l'ensemble des pièces y annexées,

A R R E T E

Article Ier : Le permis de détention prévu à l'article L. 211-14 du Code Rural est délivré à :

- Nom: FOURNIER
- Prénom: VANESSA
- Qualité: Propriétaire de l'animal ci-après désigné
- Adresse: 507 ALLÉE EMILE ZOLA, 76770 MALAUNAY.
- Assuré au titre de la responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers par l'animal auprès de la compagnie d'assurances : ALLIANZ.
- N° du contrat : FID513034245
- Détenteur (trice) de l'attestation d'aptitude délivrée le 31/01/2010 par : Daniel VIENET-LEGUE, Docteur-Vétérinaire canin à 76380 CANTELEU.

Pour le chien ci-après identifié :

- Nom (facultatif) : KOBÀ
- Race ou type : STAFFORDSHIRE AMERICAN
- N° de pedigree si le chien est inscrit au livre des origines français :
- Catégorie : Première catégorie
- Date de naissance : 09/03/2023
- Sexe : Mâle

- N° de puce: 250268780682074 Implantée le : 25/05/2023
- Vaccination antirabique effectuée le : 19/06/2023, valable jusqu'au 19/06/2026
- Par : Le Dr LE STRAT Erwan, registre 9898. Clinique Vétérinaire de la route de Dieppe, sis 185 route de Dieppe, 76250 DEVILLE LES ROUEN.
- Evaluation comportementale effectuée le : 19 Octobre 2024.
- Par : Le Dr VIENET-LEGUE Daniel, numéro d'ordre 8091. Clinique vétérinaire du Chêne à Leu, sis 544 avenue de Buchholz, 76380 CANTELEU.
- Animal classé en 1^{ère} catégorie.

Article 2 : La validité du présent permis est subordonnée au respect par son titulaire mentionné à l'article 1^{er} de la validité permanente :

- de l'assurance garantissant la responsabilité civile de ce dernier pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers,
- et de la vaccination antirabique du chien.
-

Article 3 : En cas de changement de commune de résidence du titulaire du présent permis, le permis de détention devra être présenté à la Mairie du nouveau domicile.

Article 4 : Le numéro et la date de délivrance du présent permis de détention sont mentionnés dans la section XI. « Divers » du passeport européen pour animal de compagnie prévu par le règlement du Parlement européen et du Conseil n° 998/2003 du 26 mai 2003 délivré pour le chien mentionné à l'article 1er.

Article 5 : Le présent permis provisoire de détention expire à la date du premier anniversaire du chien mentionné à l'article 1 er.

ARTICLE 6 : Une ampliation du présent arrêté est notifiée au titulaire du permis de détention mentionné à l'article 1er.

ARTICLE 7 : : En vertu de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen ou sur la plateforme dématérialisée www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la prise de l'arrêté, de son affichage et de sa notification

Fait à Malaunay, le 07 décembre 2024

Guillaume COUTEY



Maire de Malaunay

Notification faite le :